

L'université de Caen bientôt propriétaire de son patrimoine immobilier

Tendance Ouest

3 minutes

Le conseil d'administration de l'université de Caen-Normandie a approuvé mardi 28 mai 2019 la demande de transfert de propriété des biens de l'État qu'elle occupe. Ce patrimoine comprend 91 bâtiments répartis sur six villes.



L'université de Caen-Normandie sera bientôt propriétaire de ses bâtiments.

Quatre-vingt-onze bâtiments, répartis sur dix-neuf sites ou campus et sur six villes de Normandie : c'est **le patrimoine immobilier de l'université de Caen-Normandie**, dont elle sera bientôt propriétaire.

Le conseil d'administration a en effet **approuvé la délibération de demande de transfert de propriété des biens de l'État**, lors de sa séance du mardi 28 mai 2019, et l'autorisation de signer la

convention de transfert avec le ministère de l'enseignement supérieur. Ce dernier va soutenir l'université de Caen dans cette démarche, entamée en 2017, à hauteur d'1,5 million d'euros. Elle devient la sixième université française dans ce cas, après les universités d'Auvergne, Toulouse1, Poitiers, Bordeaux et Aix-Marseille.

283 000 mètres carrés

Le patrimoine de l'université représente une surface utile bâtie d'un peu plus de 283 000 m². Au total, le budget annuel de l'immobilier, masse salariale comprise, est de 17 millions d'euros, soit 60 €/m².

Les bâtiments appartenant aux départements du Calvados et de la Manche, principalement l'École Supérieure du professorat et de l'éducation, à Caen et Saint-Lô, resteront propriété de ces collectivités.

- Lire aussi. [Médecine : comment inciter les étudiants à rester dans le Calvados ?](#)

- Lire aussi. [Immobilier à Caen : le m2 dépasse les 2 500€ pour la première fois](#)

- Lire aussi. [Énorme surprise pour des étudiants américains : un milliardaire va payer leurs dettes](#)

TOP ACTU

CONTENUS SPONSORISES Proposés par Ligatus

LES TOP DE LA SEMAINE

FRANCE MONDE